

Comité préparatoire de la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

Genève, 9 – 11 octobre 2023

ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

Document établi par le Directeur général

INTRODUCTION

1. À sa cinquante-cinquième session (30^e session extraordinaire) tenue à Genève du 14 au 22 octobre 2022, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est convenue de ce qui suit (voir le paragraphe 309 du document WO/GA/55/12) :

“L'Assemblée générale :

- “a) a examiné le contenu du document WO/GA/55/4;
- “b) a décidé de convoquer une conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, qui se tiendra au plus tard en 2024;
- “c) a décidé de convoquer un comité préparatoire au cours du second semestre de 2023, afin d'établir les modalités d'organisation de la conférence diplomatique. Le comité préparatoire examinera à cette occasion le projet de règlement intérieur qui sera présenté pour adoption à la conférence diplomatique, la liste des personnes invitées à participer à la conférence, et le texte des projets de lettres d'invitation, ainsi que tout autre document ou question d'organisation concernant la conférence diplomatique. Le comité préparatoire approuvera également la proposition de base concernant les dispositions administratives et finales du traité;
- “d) a pris acte avec gratitude de la proposition de certains États membres d'accueillir la conférence diplomatique au plus tard en 2024;
- “e) a chargé le SCT de se réunir en session extraordinaire pendant cinq jours au cours du second semestre de 2023, avant le comité préparatoire, afin de continuer à combler les lacunes existantes à un niveau suffisant. Il est entendu que le comité préparatoire invitera les délégations et les observateurs;
- “f) est convenue que les documents SCT/35/2 et SCT/35/3, ainsi que la proposition examinée par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019, relatifs aux projets d'articles et de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels, constitueront le texte des articles de fond de la proposition de base pour la conférence diplomatique. Le comité préparatoire incorporera dans la proposition de base les autres accords conclus par le SCT conformément au point e) ci-dessus, étant entendu que tout État membre et la délégation spéciale de l'Union européenne pourront faire des propositions lors de la conférence diplomatique.

“L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de convoquer des conférences diplomatiques aux fins de la conclusion et de l'adoption d'instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, ainsi que d'un traité sur le droit des dessins et modèles, au plus tard en 2024.”

2. Conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, le présent document contient un projet d'ordre du jour, de dates et de lieu de la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

3. Le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique figure dans l'annexe du présent document; il est inspiré des ordres du jour des précédentes conférences diplomatiques tenues sous les auspices de l'OMPI.

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

4. Par une note verbale datée du 24 novembre 2022, le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a exprimé le souhait d'accueillir la conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles. Au regard du souhait exprimé par le Royaume d'Arabie saoudite d'accueillir la conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, il est proposé que la conférence diplomatique se tienne à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite), du 11 au 22 novembre 2024.

5. Le comité préparatoire est invité à approuver le projet d'ordre du jour de la conférence diplomatique, ainsi que le lieu et les dates proposés pour la conférence diplomatique.

[L'annexe suit]

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

1. Ouverture de la conférence par le Directeur général de l'OMPI
2. Examen et adoption du règlement intérieur
3. Élection du président de la conférence
4. Examen et adoption de l'ordre du jour
5. Élection des vice-présidents de la conférence
6. Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
7. Élection des membres du Comité de rédaction
8. Élection du bureau de la Commission de vérification des pouvoirs, des Commissions principales et du Comité de rédaction
9. Déclarations liminaires des délégations et des représentants des observateurs
10. Examen du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
11. Examen des textes proposés par les commissions principales
12. Examen du deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
13. Adoption du traité et de son règlement d'exécution
14. Adoption éventuelle de recommandations, de résolutions, de déclarations communes ou d'un acte final
15. Déclarations de clôture des délégations et des représentants des observateurs
16. Clôture de la conférence par le président*

[Fin de l'annexe et du document]

* L'acte final, le cas échéant, et l'instrument seront ouverts à la signature immédiatement après la clôture de la conférence.